

**Conseil économique et social**

Distr. générale
14 novembre 2013
Français
Original: anglais

Commission économique pour l'Europe**Comité d'administration de l'Accord européen
relatif au transport international des marchandises
dangereuses par voies de navigation intérieures (ADN)****Douzième session**

Genève, 31 janvier 2014

Point 1 de l'ordre du jour provisoire

Adoption de l'ordre du jour**Ordre du jour provisoire de la douzième session^{1, 2}****Additif****Annotations à l'ordre du jour****1. Adoption de l'ordre du jour**

1. Le Comité d'administration souhaitera peut-être examiner et adopter l'ordre du jour de la douzième session établi par le secrétariat et publié sous la cote ECE/ADN/25 et Add.1.

2. Élection du Bureau pour 2014

2. Le Comité d'administration doit en principe élire un(e) président(e) et un(e) vice-président(e) pour ses sessions de 2014.

**3. État de l'Accord européen relatif au transport international des marchandises
dangereuses par voies de navigation intérieures (ADN)**

3. Le Comité d'administration sera informé de l'état de l'ADN et du nombre de Parties contractantes.

¹ Conformément au programme de travail du Comité des transports intérieurs pour la période 2012-2016 (ECE/TRANS/224, par. 94 et ECE/TRANS/2012/12, activité 02.7, (A1b)).

² Distribué en langue allemande par la Commission centrale pour la navigation du Rhin sous la cote CCNR/ZKR/ADN/25/Add.1.



4. Questions relatives à la mise en œuvre de l'ADN

a) Agrément des sociétés de classification

4. Le Comité d'administration sera informé des résultats de la réunion du Comité d'experts organisée en vue d'examiner la demande de Registro Italiano Navale (RINA), transmise par le Gouvernement allemand, d'obtenir l'agrément en tant que société de classification recommandée au titre de l'ADN.

b) Autorisations spéciales, dérogations et équivalences

5. Toute demande d'autorisation spéciale ou de dérogation reçue par le secrétariat après la publication du présent ordre du jour provisoire annoté sera communiquée au Comité d'administration sous la forme d'un document informel.

c) Notifications diverses

6. Le secrétariat communiquera toute information reçue des Parties contractantes.

d) Autres questions

7. Le Comité d'administration pourra examiner toute autre question relative à la mise en œuvre de l'ADN.

5. Travaux du Comité de sécurité

8. Le Comité d'administration devrait examiner les travaux du Comité de sécurité à sa vingt-quatrième session (27-31 janvier 2014) en se fondant sur son projet de rapport.

9. Le Comité d'administration voudra peut-être, en

particulier, adopter les amendements au Règlement annexé à l'ADN en se fondant sur le document ECE/ADN/2014/1 (projets d'amendements proposés par le Comité de sécurité de l'ADN à ses vingt et unième, vingt-deuxième et vingt-troisième sessions), ainsi que les corrections et les nouveaux amendements que le Comité de sécurité pourra proposer à sa vingt-quatrième session en se fondant sur son projet de rapport, en vue de leur entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2015.

6. Programme de travail et calendrier des réunions

10. La treizième session du Comité d'administration de l'ADN devrait avoir lieu l'après-midi du 29 août 2014.

7. Questions diverses

11. Le Comité d'administration voudra peut-être examiner toute autre question soulevée en ce qui concerne ses travaux et son mandat.

8. Adoption du rapport

12. Le Comité d'administration souhaitera sans doute adopter le rapport sur sa douzième session en se fondant sur le projet établi par le secrétariat et adressé par courrier électronique aux participants pour approbation après la session.